

Projet d'aménagement de la route express



Olivier Richefou

Président du Conseil départemental
de la Mayenne



Vincent Saulnier

Vice-Président du Conseil départemental
de la Mayenne

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ancienne route nationale 162 a été transférée au Département de la Mayenne. Dorénavant dénommé RD962, cet axe stratégique de circulation irrigue le territoire mayennais du nord au sud pour rejoindre Angers et Nantes. Aujourd'hui, le Conseil départemental a une forte volonté de sécuriser et développer cet itinéraire sur toute sa longueur.

La section Laval / Mayenne est la route la plus empruntée en Mayenne après l'autoroute A81 et les rocades lavalloises, avec un trafic d'environ 14 000 véhicules par jour dont 16 % de poids lourds. L'État a classé cet itinéraire en route express dès 2002 et procédé à des travaux sur les deux dernières décennies, mais l'aménagement n'a pas été achevé, notamment dans sa section centrale sur les communes de Commer, Martigné-sur-Mayenne, Sacé et Louverné.

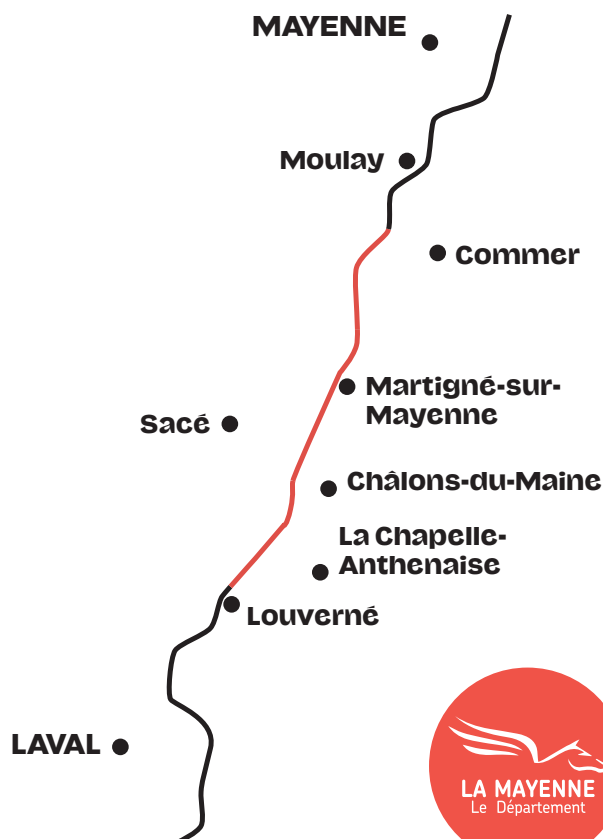
Aussi, le Conseil départemental engage dès 2024 des études pour finaliser cet aménagement et sécuriser également les trois carrefours à niveau existants sur la section nord au droit de la commune de Commer.

Ces études seront conduites en étroite concertation avec les élus locaux et les citoyens, riverains des territoires traversés, afin de définir le parti d'aménagement répondant le mieux aux enjeux de mobilité du territoire, mais aussi le plus consensuel et

le moins préjudiciable face aux contraintes environnementales.

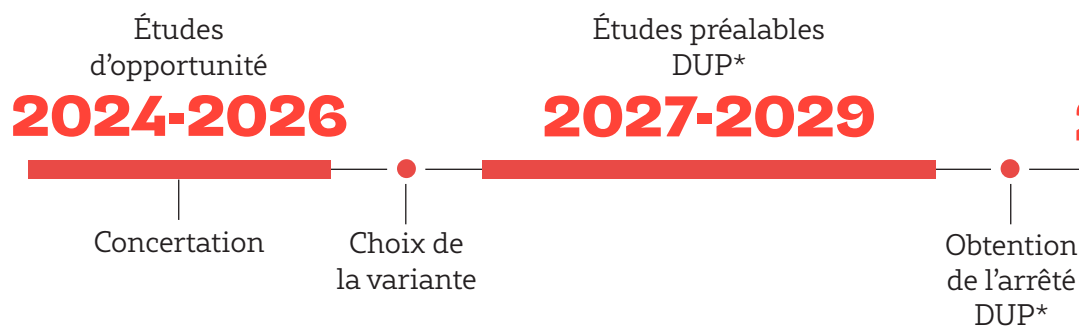
Une première réunion publique s'est déroulée le 19 mars dernier à Martigné-sur-Mayenne pour exposer, en toute transparence, les modalités et le calendrier de ces études en présence de nombreux participants.

L'aménagement du réseau routier est un acte majeur d'attractivité pour notre territoire et le Département entend poursuivre sa politique de développement et d'amélioration de son patrimoine routier.



Le projet

Le calendrier



Le contexte

La RD962 relie le nord de la Mayenne à Angers, en se connectant aux grands axes autoroutiers comme l'A81, l'A11, l'A85 et l'A87. Cette route d'importance régionale a subi, depuis la fin des années 1990, des transformations majeures entre Mayenne et Laval, devenant alors une route express à quatre voies, à l'exception d'un tronçon entre Commer, Martigné-sur-Mayenne et Sacé.

La RD962 n'est pas seulement un axe routier, c'est un levier de développement et d'harmonisation pour le territoire de la Mayenne. C'est pourquoi le

Département a placé ce projet dans son Plan routier départemental pour la période 2022 – 2028.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite et dynamique entre le Département, la Région, ainsi que le territoire de Mayenne Communauté et les communes concernées par ce parcours.

Ensemble, nous œuvrons pour une mobilité régionale améliorée, qui stimule la croissance économique et améliore la vie quotidienne de nos citoyens.

Les objectifs

Quatre objectifs sont à l'origine de ce projet

SÉCURITÉ

Améliorer les conditions de sécurité et de lisibilité de la RD962, notamment par homogénéisation de l'itinéraire, sécurisation des points d'échange et traitement des accès directs, pour tous types de mobilité (...).

FLUIDITÉ

Fluidifier les déplacements pour répondre aux besoins futurs du trafic.

PROSPÉRITÉ

Rapprocher les habitants et les entreprises de la Mayenne des pôles économiques. Localement, permettre le développement économique de Martigné-sur-Mayenne.

ATTRACTIVITÉ

Renforcer l'attractivité de l'agglomération de Mayenne et l'ensemble du territoire nord mayennais.





*AE : Autorisation environnementale
*DUP : Déclaration d'utilité publique

Retour sur le lancement du projet

Le coup d'envoi de ce projet d'aménagement a eu lieu le 19 mars 2024, lors d'une réunion publique organisée à Martigné-sur-Mayenne, en présence de Vincent Saulnier, Vice-Président du Conseil départemental de la Mayenne, de Jean-Pierre Le Scornet, Président de Mayenne

Communauté et des maires des communes concernées. Cette réunion publique, qui a réuni près de 200 participants, a permis de présenter les objectifs du projet, les premières missions à mener sur le terrain et le calendrier prévisionnel des grandes étapes de l'opération.



Le diagnostic du territoire

Le groupement de bureaux d'études IRIS conseil/EGIS/ECE/Paysage et Territoire doit réaliser le diagnostic du territoire pour l'ensemble des thématiques (mobilités et déplacements, environnement humain et naturel, patrimoine et paysage) et étudier des scénarii d'aménagements.

Les représentants de ces bureaux d'études arpenteront le périmètre d'études à chaque saison pendant une année et seront au contact des institutions et des acteurs locaux concernés.

Il sera possible de se renseigner auprès des mairies pour connaître les dates d'intervention sur le terrain par les bureaux d'étude. Ces informations seront également disponibles sur la page dédiée du site du département : lamayenne.fr.



14 000
véhicules par jour
en moyenne



16 %
de poids lourds

+ 25 %
Hausse du trafic poids-lourds
entre 2002 et 2021



7 km à aménager
3 carrefours à supprimer
1 échangeur à adapter

Concertation et communication

Tout au long de l'élaboration du projet, le Département consultera et informera les acteurs et les habitants du territoire.

En parallèle des différentes phases d'études (diagnostic du territoire, recherche de partis d'aménagement, analyse comparative, optimisation de la variante retenue), une concertation préalable puis une enquête publique visant à la Déclaration d'Utilité Publique vont être organisées. L'utilisation de différents outils sera proposée :

- Site internet du Département
- Lettres et plaquettes d'informations
- Publications sur les réseaux sociaux
- Ateliers thématiques
- Réunions publiques et permanences
- Registres papiers et dématérialisés pour recueillir les avis du public

LES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ

Les études d'opportunité sont lancées au printemps 2024.

Elles visent à :

- Identifier les problématiques de l'axe et les besoins en mobilité.
- Définir des objectifs partagés d'aménagement.
- Décliner les solutions envisageables.
- Jauger la pertinence des solutions envisagées.

Aujourd'hui rien n'est décidé, rien n'est arrêté.

Ce sont les conclusions combinées des études d'opportunité et la consultation des publics concernés qui permettront de proposer des scénarii d'aménagement.

Les études engagées sont financées par le Département de la Mayenne dans le cadre du plan routier départemental 2022/2028 avec un accompagnement de la Région des Pays de la Loire .



Toute l'actualité sur le déroulement des études préalables et l'ensemble des modalités envisagées pour la consultation des publics seront relayés via le site du Département.